

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 957 (Rect)

présenté par
M. Véran

ARTICLE 37

Substituer à l'alinéa 5 les quatre alinéas suivants :

« 2° Le 2° de l'article L. 2421-1 est ainsi rédigé :

« 2° Le titre III, à l'exception de l'article L. 2132-3.

« Les articles L. 2133-1 et L. 2133-2 sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016.

« L'article L. 2132-2 est applicable dans sa rédaction résultant de la loi n°... du ... de financement de la sécurité sociale pour 2019. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.